



**AVIS PUBLIC  
AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE  
AINSI QU'AUX OCCUPANTS D'UN  
ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

**SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025**

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné :

**Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée.**

Vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- ✓ avoir 18 ans le 2 novembre 2025;
- ✓ être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date;
- ✓ être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis le 18 septembre 2025 ou avant;
- ✓ avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 21 octobre 2025.

**Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise.**

Vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- ✓ avoir 18 ans le 2 novembre 2025;
- ✓ être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date;
- ✓ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis le 18 septembre 2025 ou avant;
- ✓ avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 18 septembre 2025;
- ✓ avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 21 octobre 2025.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 21 octobre 2025 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale. La demande d'inscription et la procuration sont disponibles au bureau de la présidente d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le bureau de la présidente d'élection au :

ÉLECTION BOISBRIAND  
a/s Présidente d'élection  
955, boulevard de la Grande-Allée  
Boisbriand (Québec) J7G 1W6  
[electionboisbriand2025@ville.boisbriand.qc.ca](mailto:electionboisbriand2025@ville.boisbriand.qc.ca)  
Téléphone : 450 435-1041

Donné à Boisbriand,  
Ce 8 octobre 2025

La présidente d'élection,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2025.